luminus

AVIS A LA POPULATION

REUNION D'INFORMATION PREALABLE

PROJET DE CATEGORIE B SOUMIS A ETUDES D'INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT

Communes concernées au sens du Code de l'Environnement (D.29-4) : Rebecq, Tubize, Ittre, Braine-Le-Château, Braine-Le-Comte, Silly, Enghein, Herne, Bever, Halle, Gooik, Lennik, Sint-Pieters-Leeuw, Beersel et Pepingen.

Luminus s.a., Boulevard Roi Albert II, 7 à 1210 Saint-Josse-ten-Noode, informe la population qu'elle prévoit d'introduire une demande de permis unique relative à :

L'implantation d'un parc de 4 éoliennes, d'une cabine de tête, de chemins d'accès, d'aires de montage et la pose de câbles électriques sur le territoire des villes de Rebecq, Tubize et Pepingen, situé entre la rue de Ham et la Chaussée de Heikruis, au-dessus de la chaussée d'Enghien -N7.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la politique européenne, nationale et régionale de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Conformément aux dispositions des articles D.29-5 et suivants du Code de l'Environnement, la population est conviée à une réunion d'information préalable qui se tiendra :

Le mardi 1er décembre 2026 à 19h
Centre Culturel de Tubize
Bd Georges Deryck 124, 1480 Tubize

L'enregistrement de la réunion est également consultable dès le surlendemain de la tenue de la réunion via le lien :
https://www.luminus.be/fr/corporate/production-d-energie/numero-1-en-eolien-terrestre/nos-projets/
Cette réunion d'information a pour objet :
1° de permettre au demandeur de présenter son projet ;
2° de permettre au public de s'informer et d'émettre ses observations et suggestions concernant le projet ;
3° si une évaluation des incidences est prescrite conformément aux articles D.64, §1, et D.65, §2 et §3 :
- de mettre en évidence des points particuliers qui pourraient être abordés dans l'étude d'incidences ;
- de présenter des alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur et afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences.
Suite à cette réunion, chacun est invité à adresser ses observations et suggestions destinées à la réalisation de l'étude d'incidences par écrit au Collège communal de Tubize (info@tubize.be), Grand Place 1, 1480 Tubize (avec une copie à Luminus, Martin Ghesquière, rue de la Barrière 44 à 4100 Seraing) et ce dans un délai de 15 jours à dater du jour de la tenue de la réunion d'information.

Des informations peuvent être obtenues auprès de Luminus, Martin Ghesquière, Rue de la Barrière 44 à 4100 Seraing ou par email : martin.ghesquiere@luminus.be.